



## **La Municipalité de Lac Sainte-Marie**

Municipalité de Lac-Sainte-Marie  
MRC Vallée-de-la-Gatineau  
Province de Québec  
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97  
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0  
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691  
[yblanchard@lac-sainte-marie.com](mailto:yblanchard@lac-sainte-marie.com)

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

## **AVIS PUBLIC**

---

Est par les présentes donné par la soussignée directrice générale par intérim de la susdite municipalité que :

**Règlement # 2015-12-001 déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres.**

Donné à Lac Sainte-Marie le 3 décembre 2015.

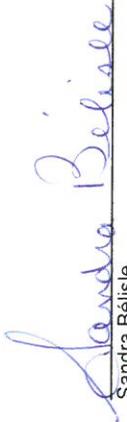
  
Sandra Bélisle  
Directrice général par intérim

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Sandra Bélisle, Directrice général par intérim de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 8h30 et 16h30 le 3 décembre 2015.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 3<sup>ème</sup> jour de décembre de l'an deux mille quinze.

  
Sandra Bélisle  
Directrice général par intérim



La Municipalité de  
Lac Sainte-Marie

Canada  
Province de Québec  
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Reglement # 2015-12-001

**Reglement déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil, tenue en date du 4 novembre 2015.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que le conseil ordonne et statue par la présente ainsi qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1 Les tarifs pour services municipaux, permis, certificats et autres frais apparaissent à la grille suivante :**

• Certificat de lotissement	
• Premier emplacement	120.00\$
• Emplacement additionnel	20.00\$
• Permis de lotissement	
• Chacun des emplacements à bâtir	10.00\$
• Modification à un avant-projet déjà approuvé	60.00\$
• Bâtiment résidentiel neuf	
• Chaque unité de logement	250.00\$
• Commerce, industrie, institution, public	
• Base	500.00\$
• Ajout par pied²	0.25\$
• Bâtiment mixte	
• Commerce-résidence, condominium de base	250.00\$
• Ajout par pied² commercial	0.25\$
• Certificat affichage	25.00\$
• Permis pour regrattier, ferrailleur, récupérateur	10,000.00\$
• Ouvrage de captage des eaux	100.00\$
• Ponceau, entrée charretière	50.00\$
• Installation septique	
• Émission du permis	250.00\$
• Dépôt remboursable à l'obtention de certificat	250.00\$
• Branchement au réseau aqueduc ou égout	250.00\$
• Modification à un branchement existant eau ou égout	100.00\$
• Cabinet fosse sèche	50.00\$
• Quai, patio, galerie, remise moins de 10 m², piscine, spa	25.00\$
• Changement bardaux couverture	100.00\$
• Agrandissement bâtiment principal	100.00\$
• Rénovation bâtiment principal	100.00\$
• Garage, bâtiment accessoire, remise (+ de 10m²)	100.00\$

• Agrandissement commerce, institution publique	250.00\$ 0.25\$
• Base	
• Ajout par pied²	
• Déplacement bâtiment principal	250.00\$
• Déplacement bâtiment accessoire	75.00\$
• Changement usage	75.00\$
• Démolition bâtiment principal	75.00\$
• Démolition bâtiment accessoire	25.00\$
• Construction temporaire	
• Par mois pour période déterminée	20.00\$
• Installation d'une caravane pliante, roulotte, abri temporaire, motorisé, etc., en dehors d'un terrain de camping, une seule installation par unité d'évaluation pour une période de plus de 90 jours	200.00\$
• Travaux dans le littoral ou bande protection riveraine	Voir RCI
• Installation ou déplacement enseigne	25.00\$
• Modification au règlement zonage	
• Base	2,500.00\$
• Référendum	Frais réels
• Fournaise extérieure	50.00\$
• Vidange de fosse septique (autre que le programme)	
• Fosse de rétention (par vidange)	110.00\$
• Fosse de rétention de plus de 2500 gallons Par 100 gallons supplémentaires	3.00\$
• Vidange en dehors du programme régulier pour système autre que fosse rétention	110.00\$
• Vidange en dehors du programme régulier pour Système autre que fosse de rétention pour cause de travaux majeurs ou changement du système	
• Vidange en dehors des heures régulières en surplus du tarif établi	Gratuit
• Vidange toilette portative	120.00\$ 50.00\$
• Numéro civique (Plaquette)	45.00\$
• Documents	
• Copie compte de taxe et certificat	5.00\$
• Carte routière et plaque véhicule	2.00\$
• Attestation de conformité pour production animale	25.00\$
• Transmission de documents par fax local	2.00\$
• Transmission par fax interurbain	5.00\$
• Transmission de document par messenger	15.00\$
• Carte goutte d'eau lac des Bagnoles et 31 Milles (selon le coût et les frais d'expédition)	
• Épinglette	1.00\$
• Casquette	10.00\$
• Photocopies :	
▪ OSBL de la municipalité :	
• Noir et blanc	0.10\$
• Couleur	0.20\$
▪ Autre personne, commerce ou organisme	
• Noir et blanc (moins de 15)	0.35\$
• Noir et blanc (Plus de 15)	0.30\$
• Couleur (moins de 15)	0.45\$
• Couleur (plus de 15)	0.40\$
• Rapport accident ou autre	13.75\$
• Extrait du rôle	0.40\$
• Copie de page de règlement (max 35.00\$)	0.35\$

- Copie de liste électorale (par nom) 0.01\$
- Étiquette autocollante 0.10\$
- Plastification 8,5 X 11 et moins 2.00\$
- Plastification 8,5 X 14 3.00\$

- Transmission par courriel ou par la poste :

- Document à caractère officiel 10.00\$
- Document informatif Gratuit

- Ouverture de l'écoentre 20.00\$

- Pneus avec jante 5.00\$
- Débris construction, camionnette et remorque (8x12 et -) 30.00\$
- Remorque 8x12 et + 45.00\$
- Métal et végétaux (diamètre inférieur à 8") Gratuit

- Location emplacement de camping par jour

- VR et roulettes 25.00\$
- Tente et tente-roulettes 20.00\$

- Stationnement au quai public

- Par jour 10.00\$
- Courte durée 40.00\$
- Saisonnier 125.00\$
- Propriétaire foncier LSM Gratuit

- Location salles centre communautaire

- La tenue d'activités ou d'événements à but non lucratif des contribuables de la municipalité de Lac-Sainte-Marie. Gratuit
- Les soirées familiales et les réceptions de mariage Gratuit
- Les cours d'accréditation et de la formation où les participants doivent déboursier une somme quelconque (arme à feu, piègeage, embarcation à moteur, etc.) 150.00 \$
- Les soirées familiales et/ou les réceptions de mariage et toutes activités à caractère privé organisées par et pour des non-résidents et non-contribuables 250.00\$
- Les activités organisées par des entreprises ou sociétés privées n'œuvrant pas sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie 250.00\$

## ARTICLE 2

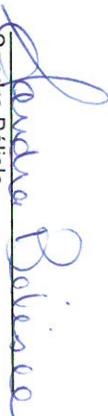
**Le présent règlement abroge toutes dispositions semblables dans les règlements et résolutions (R) portant les numéros suivants :**

2005-06-011	2011-10-001	2012-01-001	2012-01-03
2015-01-001	2015-07-001	R2013-07-202	R2014-08-261

## ARTICLE 3

**Les tarifs pour services municipaux, permis, certificats et autres frais seront applicables à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

  
Gary Lachapelle  
Maire

  
Sandra Bélisle  
Directrice générale par intérim